



République Française
VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

DECISION MUNICIPALE N° 2023/01/D.E.J.

Visa de Patricia Moutet, Directeur Pôle Familles

Visa de Bertrand MEONI, DGS

Visa de Valérie MONDONE
Adjoint délégué à la Jeunesse/Animations séniors/Liens intergénérationnels

Visa de Josée MASSI
Adjoint délégué à l'Education/Enfance/Familles/Ressources humaines

Affaire suivie par : Christine LEANDRI

DECISION

Le Maire de TOULON, Ancien Ministre, soussigné, **DECIDE**, en exécution de la délibération du 12 juin 2020, enregistrée sous le n° 2020/17/S, qui lui a délégué notamment, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le droit de :

....
5) décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans
...

DE CONCLURE avec l'Association « Voyons voir » ayant son siège à 1 place Victor Schoelcher, 13090 Aix-en-Provence, l'artiste Germain Ariane et la structure d'accueil Direction Education/Jeunesse, ALSH Strassel : impasse Galibier, 83 000 Toulon, une convention portant partenariat entre la structure culturelle, l'artiste et la structure de résidence dans le cadre du dispositif de la DRAC PACA « Résidences en structure d'accueil Rouvrir le monde ». Cette convention est consentie pour la période du : 31 / 07 / 2023 au 11 / 08 / 2023.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 30 MARS 2023

AFFICHE LE

RETIRE LE

Publié Le 30 MARS 2023

Hubert FALCO
Maire de Toulon
Ancien Ministre



Acte à classer

DECI202301DEJ

1 En préparation **2** En attente retour
Préfecture **3** > AR reçu < **4** Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-03-30T10-02-11.01 (MI244120910)

Identifiant unique de l'acte :

083-218301372-20230330-DECI202301DEJ-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Décider de conclure avec l'Association "Voyons voir" une convention dans le cadre du dispositif de la DRAC PACA "Résidences en structure d'accueil Rouvrir le monde"
Date de décision : 30/03/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DECISION 2023 01 D.E.J. 30 03 2023.PDF](#) Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé Date 30/03/23 à 10:02

Par [DUPONT ID Stéphanie](#)

Transmis Date 30/03/23 à 10:02

Par [DUPONT ID Stéphanie](#)

Accusé de réception Date 30/03/23 à 10:09